



Stage DLAJ

« *Les actions en justice du syndicat* »

**Du 23 au 27 mars 2026 à l'Institut du travail
de Bourg-la-Reine**

Chères et Chers Camarades,

Veuillez trouver en pièces jointes le descriptif et la fiche d'inscription du prochain stage DLAJ « Les actions en justice du syndicat » qui se déroulera du 23 au 27 mars 2026 à l'Institut du travail de Bourg-la-Reine.

Veuillez noter que **ce stage est conçu pour les animateurs-trices DLAJ d'unions départementales et de fédérations**, ceux-celles-ci seront donc prioritaires pour les inscriptions.

Fraternellement,

Le pôle DLAJ confédéral



Descriptif du stage DLAJ « *Les actions en justice du syndicat* » du 23 au 27 mars 2026 à l’Institut du travail de Bourg-la-Reine

Depuis de nombreuses années, les gouvernements successifs portent des atteintes gravissimes à la justice et à ses acteur.ices, notamment à la justice du travail : raccourcissement des délais de prescription, barèmes Macron, procédure d’appel complexe, attaques contre les prud’hommes... Dans ce contexte, et celui du renouvellement général des mandats de conseillères et conseillers prud’hommes, il nous a paru important de réaffirmer l’enjeu syndical des contentieux dans la démarche des DLAJ. Gouvernement et patronat ne se gênent pas pour trainer les travailleur.euses, les syndicats et leurs représentant.es devant les tribunaux, nous devons donc être prêt.es à nous défendre mais aussi à attaquer.

Dans cette session, seront abordés (liste indicative) :

- Les différentes juridictions,
- Les actions du syndicat (action en défense de l’intérêt collectif, action de groupe ...),
- Les principales règles encadrant ces actions (procédure, prescription, preuve ...),
- Les pratiques de la CGT

Public concerné :

Ce stage nécessite des connaissances de base en matière de droit du travail, acquises par une expérience militante et/ou par une formation. **Il s’adresse en priorité aux animateurs ou membres de collectifs « Droits, Libertés, Action juridique »** qui, par leurs mandats, sont amené.es à accompagner juridiquement les camarades sur ces sujets.

Il est également ouvert aux camarades directement concerné.es par ces questions en raison de leurs mandats ou des particularités propres à leur territoire ou à leur branche.

Objectif :

À l’issue de cette session, les stagiaires sauront sélectionner les contentieux à mener et les porter.

Contenu et modalités pédagogiques :

Le contexte de l’Institut des Sciences Sociales du Travail de Bourg-la-Reine permet une animation conjointe par des militants syndicaux et par des universitaires, ainsi que le croisement de différentes approches (nationales et européennes, sociales et économiques etc.).

L’environnement pédagogique et documentaire fournit aux stagiaires de nombreux outils

pour l'organisation et l'animation ultérieure des sessions de formation dont ils auront la responsabilité.

Apports de connaissances, débats formateurs, travaux de groupe et mises en commun structurent les journées.

Forme et durée de la formation :

La session se déroule à l'institut du travail de Bourg-la-Reine. Les stagiaires sont logé.es à l'hôtel où sont pris les repas du soir. Les repas du midi sont pris en charge par l'institut. L'institut rembourse aux stagiaires leurs frais de transport, n'oubliez pas de garder vos titres de transport y compris les tickets de métro et RER.

Le stage commence le lundi à 9h et se termine le vendredi vers 15h-15h30.

Durée du stage : 5 jours.

Pour plus d'information sur la formation syndicale :

<http://www.formationsyndicale.cgt.fr/index.php/droit-formation/les-textes/texte-de-base>

Vous y trouverez un modèle de demande de congé de formation économique sociale et syndicale.

Les traitements des agents des fonctions publiques sont maintenus après demande de congé de formation. Pour des modèles de demande :

<http://www.formationsyndicale.cgt.fr/index.php/droit-formation/les-textes/texte-de-base>

Les candidats stagiaires doivent renvoyer au pôle DLAJ la fiche de stage ci-dessous dument complétée, **validée par l'Union départementale ou la Fédération**.

En espérant vous voir nombreux à ce stage,

Fraternellement,

La responsable du stage,

Hélène Viart
Conseillère confédérale DLAJ
dlaj@cgt.org
01-55-82-81-71

Stage Droits, libertés et action juridique : « Les actions en justice du syndicat »
Session du 23 au 27 mars 2026 à l'Institut du travail de Bourg-la-Reine

NOM :Prénom :

Genre :

Adresse personnelle

.....
.....
.....

Adresse électronique.....

Tél. : Travail :Domicile :

Profession :Entreprise :

Responsabilités (rayer les mentions inutiles) :

RSS DS DSC CSE Autre :

UL de Secrétaire général membre du bureau membre de la CE

UD de Secrétaire général membre du bureau membre de la CE

Fédé Secrétaire général membre du bureau membre de la CE

Animateur DLAJ : UL UD Fédération

Autre mandat dans l'organisation :

CPH deSection.....depuis.....

Conseiller du salarié OUI NON

Défenseur syndical OUI NON (Indiquer dans quelle organisation)

Pour quelle(s) raison(s) candidates-tu à ce stage ?

.....
.....
.....
.....
.....



IMPORTANT Signature et cachet de l'UD ou de la Fédération
Merci d'indiquer le nom et la responsabilité du signataire

Demande d'autorisation d'absence à formuler un mois avant le début du stage auprès de votre direction d'entreprise - Fiche à retourner au plus tard le 13 février 2026 à dlaj@cgt.org ou
CGT-DLAJ Case 5-3, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Renseignements : 01 55 82 82 11

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer notre lettre d'information concernant l'activité CGT DLAJ. Vous pouvez à tout moment nous faire savoir votre souhait de désabonnement.